

Luxembourg, le 30 juillet 2018

CHAMBRE DES DÉPUTÉS Entrée le:

0 2 AOUT 2018

Le Ministre de l'Économie à Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement

L-2450 LUXEMBOURG

Réf.: Co/QP 3931-02 /JM-md

Objet: Question parlementaire N° 3931 du 16 juillet 2018 de Madame la députée Claudine Konsbruck

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la réponse à la question parlementaire reprise sous rubrique.

Étienne Schneider

Dossier suivi par : Judith Meyers, tél : 247-84349 ; email : judith.meyers@eco.etat.lu

Réponse de M. le Vice-Premier ministre, ministre de l'Economie, Etienne Schneider, à la question parlementaire nr 3931 du 16 juillet 2018 de Mme la députée Claudine Konsbruck

La confiance étant un facteur indispensable au développement économique, le ministère de l'Économie met en place des systèmes d'accréditation et de certification par le biais de l'ILNAS, investit dans la sécurité de l'information par le biais de securitymadein.lu et est à l'origine de la création de LuxTrust.

Même si la convivialité d'une solution est importante pour son acceptation, un niveau élevé de confiance et de sécurité prime sur la convivialité, puisqu'un seul incident de sécurité peut détruire toute confiance.

L'offre de LuxTrust s'inscrit pleinement dans l'axe des préoccupations exprimées par Mme la Députée. En effet, les citoyens disposant de souscriptions LuxTrust bénéficient d'une identité électronique définie comme substantielle, selon les termes du règlement européen elDAS (electronic IDentification, Authentication and trust Services).

Chaque identité électronique est enregistrée sous forme d'un fichier électronique appelé certificat. Les certificats sont stockés soit sur des dispositifs à puce (smart cards et signing sticks) soit sur un serveur sécurisé et centralisé, appelé Signing Server. Des 550 000 certificats LuxTrust activés, environ 500 000 sont stockés sur le Signing Server et 50 000 sur des dispositifs à puce.

Alors que ces derniers sont déjà de type qualifié, les plans actuels de Luxtrust prévoient que la majorité des certificats stockés sur le Signing Server le seront également avant la fin de l'année. A partir de là, la majorité des abonnés LuxTrust disposeront de certificats qualifiés permettant de générer des signatures qualifiées, équivalentes dans leur effet juridique, à la signature manuscrite.

Les souscriptions dont les certificats sont stockés sur le Signing Server permettent une mobilité maximale. En effet l'application mobile LuxTrust (appelée LuxTrust Mobile app), permet à son détenteur de s'authentifier et de signer des documents et des transactions à partir des plateformes mobiles iOS et Androïd.

Chaque citoyen peut disposer d'une souscription Signing Server gratuite par le biais des banques de détails. Cette dernière est utilisable dans toutes les applications (privées ou publiques) ayant intégré les services d'authentification et de signature LuxTrust.

LuxTrust a comme projet d'offrir, avant la fin de cette année, un service de signature en mode SaaS (Software as a Service) permettant à tout citoyen de signer des documents sur base de certificats LuxTrust ainsi que de valider la ou les signatures incluses dans un document.

LuxTrust offre déjà une plateforme de signature pouvant offrir des workflow complexes, mettant en œuvre des signatures qualifiées. Dans l'état actuel des développements, cette plateforme est installée dans les data centres des clients. Cette configuration offre les bénéfices d'une confidentialité maximale car les documents confidentiels ne doivent pas être transférés à un tiers pour être signés.